



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT

**SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LE VINOUX 38950 –
2915 RUE DU PETIT LAC :**

**→ UNE MAISON INDIVIDUELLE DE 154M² AVEC GARAGE ET STUDIO (CADASTREE
SECTION AY 145 – AY 146)**

**→ UNE MAISON INDIVIDUELLE DE 99,03M² AVEC VERANDA ET GRENIER
(CADASTREE SECTION AY 229 – AY 230)**

MISE A PRIX : 53 000 €

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 22 JUIN 2021 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier – 38000
GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le lundi 7 juin 2021 de 14 heures à 15 heures 30 par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX - 38950 – un tènement immobilier comprenant :

2915 Rue du Petit lac, une maison d'habitation et dépendance cadastrées section AY 145 et 146,

2915 Rue du Petit lac, une maison d'habitation et dépendance cadastrées section AY 229 et 230,

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 13 novembre 2017.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 5 300 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

***Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats
susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des
conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à
16H, sauf le MARDI.***